

CONDITIONS D'ADMISSION 2019/2020

MASTER mention LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Parcours Communication Internationale des Entreprises et des Organisations

Anglais/Allemand, Arabe, Chinois, Coréen, Espagnol, Italien, Japonais, Russe

Capacité d'accueil de la mention : 204 places

Capacité d'accueil du parcours : 24 places

Ce parcours du Master LEA est accessible : (admission sur dossier et entretiens)

- Aux étudiant(e)s de LEA de l'université Jean Moulin Lyon3 ou d'une autre université **ayant validé 120 ECTS**
- Aux étudiant(e)s venant d'une autre formation post-baccalauréat compatible (Economie-Gestion, ou autre) **ayant validé l'ensemble de leurs crédits** et ayant étudié l'anglais ainsi qu'une deuxième langue étrangère de même niveau

Ce master s'adresse plus particulièrement aux étudiants qui peuvent justifier de qualités rédactionnelles, de compétences orales, d'une très bonne maîtrise de la langue française et de deux langues vivantes, d'un solide projet professionnel et éventuellement de séjours prolongés à l'étranger présentant un intérêt linguistique ou professionnel et d'une expérience en communication (stage).

INSCRIPTION EN LIGNE : procédure dématérialisée

Les demandes d'admission en Master se font **en ligne** sur le Portail **e-candidat** du site de l'Université.

Dépôt des candidatures : du 15 avril au 30 mai 2019

Admissibilité : le 5 juin 2019

Entretiens en français et en langue étrangère les 13, 14, 15 et 17 juin 2019

PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER D'ADMISSION

- ☐ **Relevés de notes du baccalauréat**
- ☐ **Relevés détaillés de notes des années antérieures**
- ☐ **Relevé détaillé de notes de l'année en cours**
- ☐ Copie du **diplôme de la Licence** ou attestation de réussite ou du titre admis en dispense
- ☐ Une **lettre de motivation** indiquant votre projet professionnel (1 page maximum)
- ☐ Un **curriculum vitae** détaillé
- ☐ Eventuellement, séjour à l'étranger
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité, etc)
- ☐ Tous les titres et documents **étrangers** doivent être **traduits en langue française** par un traducteur assermenté.
- ☐ Une **attestation du niveau de français niveau C1** est **obligatoire sauf** pour :
 - Les étudiants français
 - Les étudiants titulaires d'un baccalauréat français
 - Les étudiants étrangers venant de pays francophones
 - Les étudiants étrangers ayant déjà obtenu 30 ECTS dans une université française (hors DU)